M17_3 - Formation pratique (3)

Domaine	D7 - Pratique professionnelle
Processus	P10 - Formation pratique
Situation emblématique	Chaque étudiant-e bénéficie d'un suivi assuré par un-e enseignant-e de la filière EDS; une rencontre semestrielle (réunion tripartite) réunissant la personne en formation, le-la formateur-trice à la pratique professionnelle (FPP) et un membre du corps enseignant permet d'orienter et de soutenir le processus d'acquisition des compétences.■ Au semestre 6, la rencontre tripartite valide ou non le module pratique 3.■ ■ Le module de formation pratique évalue le processus d'acquisition des compétences professionnelles du PEC à l'aide de 3 outils distincts :■ ■ Projet de formation individualisé■ Un dossier écrit, élaboré à partir de situations pratiques vécues qui sont utilisées comme source d'apprentissage ; ce travail permet d'identifier des compétences à atteindre, des ressources à développer, la mise en œuvre d'un plan d'action pour développer les compétences visées.■ ■ Mesure de l'acquisition des compétences ■ Le RadaR est un outil permettant de mesurer l'acquisition des compétences en cours, de repérer sa progression et son niveau d'acquisition. La représentation graphique reflète les points forts et les zones de vigilances dans le processus d'apprentissage, de manière à orienter le travail à effectuer pour l'année future.■ ■ Contrat de collaboration■ Le contrat de collaboration élaboré par l'étudiant et le formateur à la pratique professionnelle (FPP) détermine les modalités de collaboration, telles que la fréquence des rencontres, la préparation et la traçabilité de celles-ci. Le contrat renseigne sur l'implication et la responsabilisation de l'étudiant dans son parcours.
Compétences visées	- Les compétences visées sont déterminées par la personne en formation et visées par l'école (M17.3) (C10.03)
Plus-value sur le CFC ASE	
Objectifs	
Didactique	Projet de formation individualisé

Filière EDS **Module de formation**

Evaluation	La validation du module est décidée lors de la rencontre tripartite du semestre 6 :■ Celle-ci repose sur 3 piliers :■ - L'implication de la personne en formation à travers le contrat de collaboration■ - La mesure de l'acquisition des compétences professionnelles (RadaR)■ - Le dossier « situation pratique »■ Les résultats obtenus dans les 3 piliers ont une valeur indicative ; ils renseignent sur le processus d'acquisition des compétences et sur le cheminement de l'étudiant-e. Sur la base de ces résultats, le formateur à la pratique professionnelle donne un préavis pour la validation ou non du module. Le préavis est confirmé ou infirmé par l'école Pierre-Coullery.■ Les informations sont consignées dans le document « M17_3_DocD'Evaluation », rempli et signé lors de la rencontre tripartite.■ L'art 10 du règlement de la filière est appliqué pour la promotion en deuxième et troisième année ainsi que l'accès à la procédure de qualification.
Type	Transversal, obligatoire
Semestre	Sem. 5-6
Présentiel	0 heures
Travail personnel	100 heures
Responsable	Hemma Brahim (bah@rpn.ch)